

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19956**

Intitulé

MASTER : MASTER MANAGEMENT STRATEGIQUE DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET CULTURELS (Domaine : Droit, Economie, Gestion - Mention : Stratégie)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bordeaux	Président de l'Université, Recteur chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut exercer les activités suivantes :

- Elaborer ou participer à l'élaboration de projets de valorisation du patrimoine local (aménagement de circuits de visite ou d'infrastructures de loisirs, mise en valeur de sites...) afin d'augmenter l'attractivité du territoire et les flux touristiques ; organiser des manifestations événementielles (festival, spectacle...) ;
- Adapter et réajuster en temps réel le prix de prestations touristiques (places d'avion, de train, nuitées, location de véhicules...) afin de mettre en adéquation l'offre et la demande avec l'objectif d'optimiser la rentabilité des produits ou des services et la compétitivité de l'entreprise ;
- Organiser l'activité et gérer l'exploitation de structures de loisirs ou d'hébergement touristique dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines, financières... dans un objectif de qualité et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Le titulaire du diplôme est capable de :

- Déterminer et mettre en place l'organisation d'une structure touristique ou de loisirs ; coordonner l'activité de l'équipe et mener des actions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation...) ; contrôler l'entretien des équipements, matériels, installations et identifier les besoins en renouvellement ou réparation ; analyser les données d'activité de l'exploitation (nombre d'entrées, recettes...), réaliser le bilan annuel et identifier des axes d'évolution ; effectuer la gestion comptable et administrative d'une structure ; concevoir des actions de communication sur les activités de la structure ; élaborer ou faire évoluer les procédures d'hygiène, sécurité... en contrôler l'application et apporter un appui technique au personnel ;
- Collecter et analyser les taux d'occupation, réservation, tarifs sur le rendement de l'offre touristique existante ; analyser l'environnement socioéconomique et les caractéristiques de la demande touristique ; déterminer les prévisions de vente et élaborer ou participer à l'élaboration de la grille tarifaire (période, segmentation, catégorie...) ; organiser et mettre en place le circuit d'information et diffuser les données tarifaires sur internet et par des centrales de réservation ; sensibiliser les services (réception, commercial...) aux modalités d'optimisation des produits touristiques et leur apporter un appui technique ; suivre et analyser les indicateurs de performance des produits et proposer des ajustements ;
- Analyser l'offre touristique et définir des actions de promotion du territoire ; réaliser l'étude de faisabilité d'un projet de promotion touristique et apporter un appui technique aux partenaires institutionnels ; mettre en place un projet de promotion touristique et coordonner l'action des intervenants (associations, habitants, acteurs, locaux du tourisme...) ; mener des actions de communication sur l'offre touristique locale (conférence de presse, communiqué...) ; définir et suivre le budget prévisionnel du projet de promotion touristique, proposer des ajustements si nécessaire ; réaliser le bilan des actions de promotion touristique et déterminer des axes d'évolution avec les partenaires institutionnels.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme peut travailler dans le secteur du tourisme et des loisirs.

Le titulaire du diplôme peut accéder à divers emplois de conception et d'encadrement :

- Directeur, exploitant, gérant ou responsable d'équipement sportif ou de loisirs
- Directeur ou responsable du rendement des produits du tourisme
- Chef de projet tourisme ou promotion touristique

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1102 : Promotion du tourisme local

G1302 : Optimisation de produits touristiques

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Réglementation d'activités :

Les métiers auxquels prépare ce diplôme ne sont pas des activités réglementées, mais ils peuvent s'exercer dans des structures elles-mêmes réglementées.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du diplôme de Master « Management des équipements touristiques » s'effectue après une formation en 4 semestres. A

l'Université de Bordeaux, il est recommandé de suivre le Master 1 « Stratégie » (ou le Master 1 « Management » pour la Formation Continue) pour accéder au Master 2 « Management des équipements touristiques ». Néanmoins, les candidatures sont ouvertes à toute personne titulaire d'un Master 1 en Sciences de gestion et management, Economie, Droit ou encore, Sociologie, Histoire de l'art, Langues Etrangères Appliquées. Une sélection des candidats est effectuée sur dossiers à l'issue des deux premiers semestres par un jury composé, outre du responsable de la formation, d'enseignants ou de professionnels intervenant dans la formation

M1 PARCOURS « STRATEGIE », RECOMMANDE EN FORMATION INITIALE

SEMESTRE 1

UE 1 : Contexte organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 2 : Développement organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 3 : Développement stratégique (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 60h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Techniques de gestion (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 5 : Management général (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 6 : Spécialisation (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 7 : Professionnalisation (CREDITS : 3 - Volume total : 60h + stage pratique de 2 mois minimum)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu pour les UE 3 et 6,
- contrôle terminal pour les UE 1, 2, 4 et 5,
- un rapport de stage pratique pour l'UE 7,
- deux sessions d'examen pour le contrôle terminal.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Le premier semestre est validé lorsque :

- la moyenne des UE qui le composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20,
- la moyenne de chaque UE est égale ou supérieure à 07/20.

Le deuxième est validé lorsque :

- la moyenne des UE qui le composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20,
- la moyenne des UE 4, 5 et 6 est égale ou supérieure à 07/20,
- la note obtenue à l'UE 7 est égale ou supérieure à 10/20.

L'année est acquise lorsque les 2 semestres sont validés.

M1 PARCOURS « MANAGEMENT », PARCOURS RECOMMANDE EN FORMATION CONTINUE

SEMESTRE 1

UE 1 : Contexte organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 49h)

UE 2 : Développement organisationnel (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 28h)

UE 3 : Fondamentaux de gestion (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 70h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Techniques de gestion (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 56h)

UE 5 : Management général (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 28h)

UE 6 : Professionnalisation (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 21h)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu et contrôle terminal pour les UE 1, 2 et 4,
- contrôle terminal pour les UE 3, 5 et 6,
- un rapport de stage pratique pour l'UE 6,
- deux sessions d'examen pour le contrôle terminal

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé lorsque chacune des UE qui le composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

L'année est validée lorsque chacun des semestres est acquis.

MASTER 2 « MANAGEMENT DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES »

SEMESTRE 1

UE 1 : Enjeux contemporains du tourisme et du patrimoine (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 46h)

UE 2 : Stratégie des organisations (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 67h)

UE 3 : Environnement institutionnel et politique des organisations (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 57h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Gestion opérationnelle des organisations (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 75h)

UE 5 : Langues appliquées et communication (CREDITS : 8 - Volume horaire total : 40h)

UE 6 : Professionnalisation (CREDITS : 10 - Volume total : 15h + 4 mois de stage pratique)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu pour toutes les UE,
- un rapport de stage pour l'UE 6,
- une session unique d'examen.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé quand toutes les unités d'enseignement qui le composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE. L'année est validée lorsque chacun des 2 semestres qui la composent est acquis.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
Par candidature individuelle	X	Possible pour tout ou partie du diplôme par la VES. Même jury.
Par expérience dispositif VAE	X	Membres permanents de la commission de VAE, responsable de la formation, intervenants dans la formation (un enseignant-chercheur et un professionnel)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 janvier 2012 relatif aux habilitations de l'Université Bordeaux IV à délivrer les diplômes nationaux

Décret n° 2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-bordeaux.fr/formation/enquetes-et-statistiques>

Autres sources d'information :

www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGSTR0_111/master-1-strategie

www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGMANO_111/master-1-management

www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGSTR0_213/master-2-professionnel-management-strategique-des-equipements-touristiques-et-cultuels

www.u-bordeaux.fr/Colleges-et-departements/College-Droit-science-politique-economie-et-gestion/IAE-Bordeaux

www.u-bordeaux.fr

Université de Bordeaux

Lieu(x) de certification :

Université de Bordeaux : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]

Pôle Universitaire de Sciences de Gestion (PUSG) de Bordeaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pôle Universitaire de Sciences de Gestion (PUSG) de Bordeaux

Historique de la certification :